



**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Université de Sousse**

\*\*\*\*\*

**Institut Supérieur de Finances et de Fiscalité de Sousse**

**Avis de manifestation d'intérêt N°01/2023/PAQ-DGSE-ISFFS**

**Projet : PAQ-DGSE-ISFFS**

**Objet :** Sollicitation de manifestation d'intérêt : Formation certifiante en Trading sur les marchés Financiers, analyse technique et gestion de portefeuille BVMT au profit des enseignants de l'Institut Supérieur de Finances et de Fiscalité de Sousse.

Dans le cadre du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE) financé en partie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a lancé un nouveau fonds d'innovation : le PAQ pour le Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements (PAQ-DGSE) avec l'objectif de faciliter et d'accélérer la migration des universités publiques vers davantage d'autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance.

Le projet PAQ soumis par l'Institut Supérieur de Finances et de Fiscalité de Sousse (ISFFS) et intitulé "Pour un établissement intégré et productif", se donne pour ambition de renforcer les capacités de gestion pédagogique, administrative, financière et de vie universitaire.

Dans le cadre de ce projet, l'ISFFS invite, par la présente demande, les organismes de formation intéressés à manifester leur intérêt pour assurer la formation certifiante en Trading sur les marchés Financiers, analyse technique et gestion de portefeuille BVMT pour les enseignants.

Les organismes de formation admissibles désirant manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus, doivent adresser un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes (par ordre) :

**A. Les pièces administratives :**

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Directeur de l'ISFF Mr. **Haussam Bouzgarrou**.
- Le document « termes de références » dûment signé et paraphé à chaque page.
- Agreement de l'Etat tunisien pour les activités de formation dans le domaine de trading financier.
- Copie de la carte d'identité fiscale de l'organisme.
- Fiche de présentation de l'organisme de formation.

**B. L'offre technique :**

- Un Curriculum vitae du ou des formateur(s), faisant état des diplômes obtenus et retraçant les principales qualifications avec les pièces justificatives pertinentes (Diplômes, certification, expérience, attestation)
- Références récentes du formateur (7 dernières années) et pertinentes en missions similaires.
- Une liste avec signature et cachet des références récentes en missions similaires de l'organisme avec les pièces justificatives pertinentes.
- Fiche descriptive du programme de formation en démontrant son adéquation avec les objectifs spécifiques.
- Présentation de l'approche méthodologique à adopter pour la réalisation de l'action sous forme de tableau récapitulatif portant en détail l'intitulé de chaque module, leurs objectifs et les résultats escomptés ainsi que le nombre d'heures allouées à chacun.
- Moyens didactiques, supports utilisés, animation spécifique, autres...
- Plan de travail : Evaluation préliminaire, formation, évaluation post formation (examen blanc, test...), vouchers, certifications... .

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard **le 07 JUIN 2023**, directement au bureau d'ordre de l'ISFF de Sousse dans les horaires administratifs ou par rapide poste à l'adresse suivante :

**Institut Supérieur de Finances et de Fiscalité**  
**Rue 18 janvier 1952 - 4000 - Sousse– Tunisie**  
**« Ne pas ouvrir : Consultation 01/2023/PAQ-DGSE-ISFFS : Formation et certification en Trading Financier»»**

La date limite pour la réception des dossiers est fixée pour le 07/06/2023, le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi.

Toute candidature parvenant après la date limite susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue.

Les soumissionnaires resteront liés par leurs candidatures durant soixante (60) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des candidatures.